

Ba -9. Jan. 76 10.

o.141.0
0.141.301.0 - QJ/es

3003 Berne, le 8 janvier 1976

Monsieur le Directeur général
Guido Nobel
Direction générale des PTT
3000 B e r n e 33

Monsieur le Directeur général,

Nous nous permettons de revenir sur une question qui a fait tout récemment l'objet d'échanges de vues entre nos services, le CERN, et la division des timbres-poste de votre Département. Il s'agit de l'émission d'un timbre-poste pour commémorer la mise en service de l'accélérateur géant 300 GeV du CERN. Vos services nous ont fait savoir qu'il ne serait pas possible d'émettre un tel timbre en 1976 étant donné que le programme des émissions avait déjà été décidé pour cette année et que, de plus, le CERN avait déjà fait l'objet d'un timbre en 1966 alors que le règlement applicable prévoit qu'une même organisation ne peut servir de sujet à un timbre plus d'une fois en dix ans.

Le CERN vient maintenant de nous informer que le secrétariat d'état français aux postes et télécommunications lui avait communiqué, le 14 novembre 1975, sa décision d'émettre un timbre à l'occasion de la mise en service de l'accélérateur géant. Ce timbre devrait paraître en septembre ou en octobre 1976. D'autre part, les postes de la République fédérale d'Allemagne ont avisé le CERN qu'elles émettraient également un timbre à cette occasion en janvier 1977.

Bien que nous comprenions parfaitement les raisons qui ont amené vos services à nous donner la réponse en question,

./.



- 2 -

nous vous serions reconnaissants de bien vouloir réexaminer cette affaire à la lumière des considérations suivantes:

- A notre avis il serait très regrettable que des deux pays sur le territoire desquels est construit l'accélérateur du SUPERCERN, la Suisse et la France, ce soit seulement la France qui émette un timbre à cette occasion. Il est vrai que la plus grande partie de cet accélérateur se trouve sur territoire français. Cependant, notre pays a fait des efforts considérables pour remettre au CERN les 68 ha de terrains nécessaires sur sol suisse. Les dépenses de la Confédération à cet effet ont atteint 42 millions de francs. La Suisse a donc très fortement contribué à la réalisation de ce programme et il conviendrait donc d'honorer aussi cet effort.

- Le CERN garde son siège juridique en Suisse, même si son domaine territorial s'étend également au-delà de la frontière française. Le fait que les postes françaises émettent un timbre sur le CERN sans que les postes suisses en fassent autant pourrait susciter un étonnement justifié à Genève et en Suisse. Vous savez que nous sommes actuellement très préoccupés par le problème de l'éventuel transfert vers d'autres pays de certaines organisations internationales qui ont leur siège en Suisse. Il nous paraîtrait donc tout à fait indiqué qu'un timbre soit émis en l'honneur de l'une de ces organisations qui est bien implantée dans notre pays. Du point de vue psychologique l'émission de ce timbre serait donc souhaitable. Elle permettrait de faire équilibre aux émissions de timbres français et allemand tout en mettant à nouveau l'accent sur la présence à Genève d'une organisation internationale importante.

- Le CERN occupe en effet une place tout à fait à part parmi les organisations internationales établies en Suisse. C'est la seule organisation européenne intergouvernementale de caractère scientifique qui se soit établie sur notre

./.

- 3 -

territoire. Elle est généralement considérée comme un modèle dans ce domaine et sa réputation a largement dépassé le cadre européen puisque des savants du monde entier viennent y poursuivre leurs recherches.

- Enfin, dix ans ont passé depuis l'émission du premier timbre CERN de sorte qu'une nouvelle émission ne devrait pas paraître excessive.

Nous sommes conscients du fait que l'émission d'un timbre hors programme pourrait poser des problèmes de nature technique. L'idéal serait évidemment qu'il puisse paraître en même temps que le timbre français, soit en automne 1976, mais un timbre paraissant en même temps que les timbres Pro Juventute serait sûrement aussi bien accueilli. Ne serait-il pas possible de reprendre le graphisme du timbre de 1966 avec une surcharge telle que "SUPERCERN 1976" (mais il faudrait vérifier que les drapeaux des pays membres représentés sur ce timbre soient conformes à la situation actuelle) ou d'émettre un timbre semblable au timbre français?

NOUS pensons donc que les considérations qui précèdent justifieraient tout à fait en 1976 l'émission hors programme d'un timbre poste consacré au SUPERCERN.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction
des organisations internationales

(Ziegler)